

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00016

ETUDE DE CALIBRAGE DES DISPOSITIFS D'INCUBATION ET D'ACCÉLÉRATION À DESTINATION DES ENTREPRISES EN CRÉATION ET EN DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DU DESIGN ET PLUS LARGEMENT LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240001616

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

ETUDE DE CALIBRAGE DES DISPOSITIFS D'INCUBATION ET D'ACCELERATION A DESTINATION DES ENTREPRISES EN CREATION ET EN DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DU DESIGN ET PLUS LARGEMENT LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

Dans le cadre de France 2030, un Appel à Manifestation d'Intérêt « Pôles Territoriaux d'industries culturelles et créatives » a été lancé en 2023 par l'Etat auquel le territoire stéphanois a participé. La candidature portée par la Cité du design ayant été retenue au titre de la phase 1, une subvention France 2030 de 75 000 € a été accordée pour aider à déployer des études en vue de la préparation de la phase suivante de candidature.

En effet, afin de rédiger la réponse à l'appel à projets « Pôles Territoriaux d'industries culturelles et créatives », qui devrait être publié en fin de premier semestre 2024, les partenaires de la démarche se sont engagés à déployer des études qui doivent permettre de construire la proposition de valeur du Pôle territorial et son modèle économique.

Une des études intitulée « Etude de calibrage des dispositifs d'incubation et d'accélération à destination des entreprises en création et en développement dans le secteur du design et plus largement les Industries Culturelles et Créatives (ICC) » est portée par Designers+. La contractualisation avec le cabinet d'étude sera donc portée par Designers+.

Son objectif est de proposer un état de l'existant en matière d'incubation et d'accélération commerciale et financière pour les entreprises de design (en priorité parmi les ICC) afin de préconiser les pistes de développement pour répondre aux besoins non satisfaits actuellement.

Il s'agira donc de proposer une offre d'incubation qui vise à l'accompagnement sur 3 volets :

- immobilier : accueil physique dans des locaux adaptés (bureau, ateliers... à définir) ;
- parcours d'accompagnement : maîtrise de savoir-faire de l'entrepreneur, parcours, formation, rencontres, mise en relation avec acteurs clés, mentorat... ;
- dispositifs de financement d'entreprise de design (subvention, crowdfunding, avance-remboursable, partenariat industriel, fonds d'investissement dédiés, etc).

D'un montant prévisionnel de 28 000 € TTC, cette étude :

- mettra en valeur les outils existants : les pépinières et dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (déployé par Saint-Etienne Métropole, Village by CA, les établissements d'enseignement supérieur, etc.) ;
- concerne les outils de développement économique, incubation, accélération pour les acteurs du design et notamment leur montée en puissance dans une approche innovation/lien aux industries : (agences, start-ups spécialisées dans l'intégration de produits/services désignés dans les process de production des entreprises etc.) ;

- devra s'intéresser aux modèles économiques des dispositifs proposés, du point de vue du territoire (Cité du Design, Saint-Etienne Métropole, etc.), pour comprendre, ceux qui seront déficitaires par nature et ceux qui pourraient, à terme, générer des ressources financières.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole soutienne la réalisation de l'étude à hauteur de 4 500 € par l'attribution d'une subvention de fonctionnement. A noter que le Village by CA partie prenante soutiendra à hauteur de 4 500 € et France 2030 à hauteur de 19 000 €.

Le versement de la subvention interviendra dès que la délibération du Bureau sera exécutoire, en une seule fois.

Cette étude devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la subvention par Saint-Etienne Métropole.

La Métropole vérifiera la réalisation de l'étude sur la bases des pièces suivantes que Designers+ transmettra avant le 31 décembre 2024:

- le rapport lié à l'étude subventionnée (bilan d'activité),
- le compte rendu financier réalisé au titre de l'étude subventionnée, attesté par le représentant légal de l'organisme contractant,
- les attestations sur la régularité du bénéficiaire au regard de ses obligations fiscales, sociales et environnementales
- toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier

Dans le cas où un ou plusieurs engagements précités ne seraient pas respectés, Saint-Etienne Métropole se réserve le droit de demander à Designers+ le remboursement de tout ou partie des sommes que cette dernière aura perçues. De même, Saint-Etienne Métropole peut demander le remboursement de tout ou parties des sommes perçues dans les hypothèses où Designers+ cesserait son activité ou serait placée en liquidation judiciaire. En cas de non réalisation de tout ou partie de l'étude subventionnée, la Métropole se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie des sommes déjà perçues par le bénéficiaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement de la subvention en fonctionnement à Designers + de 4 500 € et les modalités décrites ci-dessus ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Entrepreneuriat et innovation section fonctionnement chapitre INUM/MISIN/65748 de l'exercice 2024 sous réserve de l'adoption du BP 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE